

Assistant(e) maternel(le)

Devenez Assistant(e) maternel(le)

Ce parcours de formation donne accès aux métiers de la petite enfance et initie au métier d'assistant(e) maternel(le) : La formation permettra à l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) d'acquérir les compétences et les connaissances de l'unité 1 « Accompagner le développement du jeune enfant », et l'unité 3 « Exercer son activité en accueil individuel » du certificat d'aptitude professionnelle « Accompagnant éducatif petite enfance » et des savoirs qui lui sont associés.

Secteur d'activité : Le-la candidat-e peut exercer son activité à domicile, dans une MAM, une crèche...

OBJECTIFS :

La formation permettra aux assistant(e)s maternel(le)s d'acquérir les compétences suivantes :

- 1) identifier les besoins de l'enfant
- 2) installer et sécuriser des espaces de vie des enfants
- 3) assurer les soins d'hygiène corporelle et le confort des enfants
- 4) contribuer au développement et à la socialisation des enfants, initiation à l'accueil collectif d'enfants mineurs
- 5) organiser les activités des enfants
- 6) établir des relations professionnelles
- 7) s'adapter à une situation non prévue
- 8) initiation aux gestes de 1er secours
- 9) initiation aux spécificités de l'organisation de l'accueil collectif des mineurs

POUR QUI ? :

Pour toute personne de plus de 18 ans ayant un projet professionnel en rapport avec les métiers de la petite enfance ou en poste dans ce secteur d'activité :

Demandeur d'emploi
Salarié-e

Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes en situation de handicap

CALENDRIER :

Dates : 3 à 4 sessions par an, nous consulter

Accueil / entretiens toute l'année

Renseignements auprès du secrétariat : 05 55 27 20 41

CFPPA de TULLE-NAVES Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

2, Cézarin – 19460 NAVES - 05 55 27 20 41

cfppa.tulle-naves@educagri.fr

<http://www.lycee-agricole-tulle.fr/>



cfppa de tulle-naves

Assistant(e) maternel(le)

Programme de la formation :

Le parcours de formation est de 120 heures.

La formation permet en outre l'amélioration des connaissances des assistant(e)s maternel(le)s dans les domaines suivants :

- les besoins fondamentaux et les facteurs de développement chez l'enfant
- les troubles et les maladies courantes de l'enfant
- le cadre juridique et institutionnel de l'enfant et de la famille, notamment en matière d'accueil individuel de l'enfant
- la communication appliquée au secteur professionnel
- les missions et les responsabilités en matière de sécurité, de santé et d'épanouissement de l'enfant
- la négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel
- la qualité de vie dans le logement et la prévention des accidents domestiques.

La formation des assistant(e)s maternel(le)s sera de 120 heures :

- 80 heures de formation initiale (cycle 1) et sera dispensée au Conseil départemental à Tulle et au Pôle ESF au CFPPA de Naves
- 40 heures de formation complémentaire (cycle 2) et sera dispensée dans les 18 mois qui suivent la première partie. Cette partie de la formation sera effectuée à Tulle, à Brive-la-Gaillarde.

DEROULEMENT DU PARCOURS :

Formation présentielle à temps plein de 120 heures dont 80 heures en cycle 1 (3 semaines) et 40 heures en cycle 2 (2 jours par mois d'octobre à janvier) 18 mois après le premier cycle.

Formation distancielle (si cas contact ou covid 19) avec Padlet

MODALITES :

Modalités pédagogiques :

Cours théoriques illustrés, mises en situation professionnelle sur atelier pédagogique

Mode de validation (certifiant, non certifiant) et modalités d'évaluation :

Système d'évaluation par 4 épreuves certificatives en cycle 1 et 2 épreuves : EP1 et EP3 du CAP AEPE en cycle 2.

Possibilité de validation de certaines séquences en fonction des diplômes obtenus antérieurement

CONDITIONS D'ACCES et D'INSCRIPTION

Prérequis :

Savoir lire et écrire en français

Inscription :

Contactez le secrétariat au 05 55 27 20 41

Frais pédagogiques : /

INFORMATIONS PRATIQUES :

Rémunération et protection sociale possibles selon la situation professionnelle à l'entrée en formation.

Financement du parcours : Conseil Départemental de la Corrèze, CPF, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, OPCO, Pôle Emploi ...

Restauration assurée, possibilité d'hébergement (nous consulter)

Taux de satisfaction et de réussite sur
<https://lycee-agricole-tulle.fr/formation-adultes/>

Un parcours de formation conçu au service
de votre projet professionnel